



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal Session ordinaire Séance du mardi 30 avril 2013

Après approbation du compte-rendu de la séance du Conseil du 26 mars 2013, Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'examen de l'ordre du jour.

* URBANISME

- Déclarations d'intention d'aliéner

Le Conseil municipal décide de ne pas préempter les biens bâtis suivants :

- 6 rue des Landes ;
- 12 route des Bois.

- Servitude sous Domaine Public au profit de la propriété de M. Nicolas DURGEAU – 23 rue du Moulin

Par courrier, M. DURGEAU explique avoir fait des travaux au 23 rue du Moulin. Lors de ceux-ci, il a par erreur enfoui ces réseaux privés sous le Domaine Public en pensant être chez lui. Il demande donc la régularisation de sa situation.

Le Conseil Municipal décide d'accepter la création sous le Domaine Public d'une servitude pour le passage des réseaux privés au profit du bien bâti situé 23 rue du Moulin. Il est précisé que cette servitude devra être inscrite dans un acte notarié à la charge du demandeur.

- Avis pour des études préalables à l'implantation d'éoliennes

La Société David Énergies est venue présenter devant les élus un projet d'implantation d'éoliennes sur les communes de Vezins, Chanteloup-les-Bois et Coron. Elle demande l'autorisation de faire les études environnementales préalables à l'implantation d'un parc éolien. La Commune de Vezins est la première à se prononcer.

Le Conseil Municipal autorise la réalisation de ces études à condition que les propriétaires et exploitants soit d'accord.

- Permis d'aménager modificatif pour le lotissement de la Gagnerie II

La délibération en date du 18 décembre 2012 concernait la rectification de la limite parcellaire du lot n°46 d'une part, et la division du lot n°47 d'autre part. Il s'avère que deux acquéreurs se sont également présentés pour le lot n°38 à condition qu'il soit également divisé.

L'assemblée autorise Monsieur le Maire à déposer un modificatif au permis d'aménager n° PA 049 371 11 H0001.

- Convention d'occupation précaire au profit de MM. Claude et Clément CESBRON

MM. Claude et Clément CESBRON, demeurant Le Hordeau, ont demandé à pouvoir utiliser les parcelles communales situées chemin du Mètreau devant la Ferchauderie.

Le Conseil municipal accepte à la condition que soit mis en place une convention d'occupation à titre précaire précisant les obligations de chacun. Il charge Monsieur le Maire de la préparer et de la signer.

* FINANCES

- Dématérialisation des actes budgétaires

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer un avenant à la convention passée avec la Sous-préfecture pour la dématérialisation des actes. Il s'agit d'étendre cette dématérialisation aux actes budgétaires (budgets, décision modificatives et comptes administratifs).

- Contrat de Territoire – Volet 3

Dans le cadre du contrat départemental de territoire, une enveloppe de 400 000 € a été attribuée au titre du volet 3 à la Communauté d'Agglomération du Choletais. La somme de 28 571,43 € va revenir à la Commune de Vezins. Un projet doit être adopté par le Conseil pour bénéficier de cette subvention.

Les élus choisissent de présenter la mise en accessibilité et la réfection des trottoirs du lotissement du Couvent afin de bénéficier de la subvention du contrat de territoire.

- Remboursement d'arrhes au profit de Mme Anne-Marie MARTIN

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents, de rembourser les 1 000 € d'arrhes à Mme Anne-Marie MARTIN qu'elle avait versé pour la réservation du lot n°51 du lotissement de la Gagnerie, eu égard à ses justificatifs.

- Marché d'assurances – Assistance à maîtrise d'ouvrage

Monsieur le Maire expose que la Commune devra relancer une consultation pour ses assurances en fin d'année. Il propose aux élus de travailler avec le cabinet Delta Consultant afin qu'il lui prépare le dossier de consultation, qu'il analyse les offres et enfin qu'il apporte une aide technique durant toute la durée du marché.

La prestation a pour but d'améliorer la sécurité juridique de la passation des marchés d'assurance, d'améliorer l'adéquation avec les besoins réels de la Commune, et d'obtenir une diminution des polices d'assurances. Cette assistance à maîtrise d'ouvrage est proposée moyennant la somme de 2 033,20 € TTC.

Le Conseil approuve et autorise Monsieur le Maire à signer le marché.

* INTERCOMMUNALITÉ

- Convention de mise à disposition de certains services de la Commune au profit de la CAC

La CAC souhaite que certaines réparations urgentes en matière d'assainissement puissent être réalisées par les agents communaux. Le tarif du remboursement est fixé à 50 € HT pour la reprise des ouvrages sous chaussée (tampons, grilles) et à 35 € HT pour ceux sous trottoirs (avaloirs, tabourets).

Le Conseil municipal approuve et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

- Interventions en Milieu Scolaire

La CAC demande si la Commune souhaite reconduire le système des interventions en milieu scolaire. Actuellement, il y a deux heures hebdomadaires par école pour un coût de 6 700 €.

Le Conseil approuve à condition que le projet pédagogique des écoles soit validé.

* QUESTIONS DIVERSES

- Camion benne

Monsieur le Maire expose que le contrôle technique du camion benne a été négatif. Le devis de réfection des points refusés se monte à plus de 3 000 €. Après avoir étudié plusieurs possibilités, Monsieur le Maire propose de partir sur l'achat d'un véhicule neuf financé par un emprunt (25 à 27 000 € selon les marques). Les taux actuels sont très intéressants (autour de 2 % pour ce type d'acquisition). Les annuités se monteraient à environ à 5 500 € pour un emprunt sur 5 ans. Les élus approuvent. La délibération sera prise au prochain conseil.

- Médecin roumain

La candidate roumaine viendra en France visiter la commune, le cabinet du Dr VANDANGEON et la région du 15 au 19 mai. Diverses rencontres et visites sont prévues. Des discussions se tiendront pour juger la candidate et éventuellement finaliser les modalités de l'installation.

- Demande d'aide financière du village de Likinkelse

Dans le cadre du jumelage avec Likinkelse, via le jumelage CAC/Boussé-Sao, le village nous demande une aide financière pour permettre une électrification des trois classes de l'école et de la maison de l'instituteur. Le projet coûte 780 000 Francs CFA soit 1 189 €. Les familles ayant été mises à contribution à hauteur de leurs revenus, il reste à financer 1 130 €.

Monsieur le Maire propose de voir auprès des associations si l'organisation d'évènements peut être l'occasion de participer à ce financement ou d'organiser une souscription volontaire. Il précise qu'actuellement il n'y a même pas de générateur électrique à Likinkelse. En fonction des résultats, le Conseil sera consulté sur la possibilité de compléter la subvention.

- Cabinet de kinésithérapeutes

Le prochain cabinet de kinésithérapeutes sera construit en haut des actuels jardins communaux. Le cabinet de géomètres Christiaens/Jeanneau/Rigaudeau a été mandaté pour réaliser un levé topographique du terrain et pour proposer un avant-projet englobant d'autres parcelles à lotir au cas où le coût induit par l'amenée des réseaux serait trop élevée à supporter pour le cabinet.

Les prochains Conseils Municipaux auront lieu les jeudi 30 mai, jeudi 27 juin, mardi 17 septembre, mardi 29 octobre, mardi 26 novembre à 18h30.

Le présent extrait est affiché, à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Le Maire,
Cédric VAN VOOREN**